



Bulletin sur la première Conférence Internationale des Parlementaires sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale

Publié par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)
en collaboration avec la Banque Mondiale

EN LIGNE SUR [HTTP://WWW.IISD.CA/YIMB/PSMCAFE1/](http://www.iisd.ca/yimb/psmcafe1/)
VOLUME 129, No. 4, LUNDI 30 OCTOBRE 2006



SYNTHESE DE LA PREMIERE CONFERENCE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES SUR LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS D'AFRIQUE CENTRALE: 24 – 27 OCTOBRE 2006

La Première conférence internationale des Parlementaires sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, s'est tenue du 24 au 27 octobre 2006 à Yaoundé, Cameroun. Y participaient plus de 400 parlementaires et experts des organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales (ONG). On y traitait de gouvernance forestière et lutte contre la pauvreté, pour déterminer le rôle de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), et des parlements de la sous région dans la gestion durable des forêts (GDF).

Toute la semaine dans les sessions plénières, les participants ont écouté des exposés sur les études de cas nationaux de la sous région et exploré les trois sous-thèmes de la conférence: l'harmonisation des lois, politiques forestières, et gestion durable des aires transfrontalières; l'élaboration des stratégies de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des politiques sous régionales en matière de biodiversité; et les mécanismes de financement et de lutte contre la pauvreté. Les participants se sont retrouvés en petits groupes et en sessions parallèles, pour discuter: la fiscalité forestière; les partenariats; les législations nationales, les initiatives sous-régionales et conventions internationales; la gouvernance forestière, la certification forestière; la participation des femmes dans la gestion des ressources; et les outils et initiatives novatrices de gestion forestière.

Jeudi, les participants ont visité un centre d'agroforesterie et une école forestière à Mbalmayo, au Cameroun. Le Vendredi matin, les parlementaires se rencontrés en huis clos, et dans l'après-midi, en plénière pour adopter le message de Yaoundé, ajourner la révision du plan d'action provisoire, et procéder à la cérémonie de clôture. Entre autres, le message de Yaoundé encourage le Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPAR), et le Parlement du Cameroun à organiser des rencontres sous-régionales sur la bonne gouvernance des ressources forestières, et d'en présenter les résultats à la prochaine conférence parlementaire en Guinée Equatoriale en 2008. Le plan d'action provisoire contient trois actions prioritaires: le développement institutionnel du REPAR; l'amélioration de l'implication du REPAR dans le suivi du secteur forestier; et le combat de la fraude forestière transfrontalière. Des actions nationales et sous-régionales seront identifiées pour chacune de ces actions.

BREF HISTORIQUE DES PROCESSUS ASSOCIES

Le développement d'une vision commune pour les forêts d'Afrique centrale commence en mai 1996, avec la Conférence sur les écosystèmes des forêts denses humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), à Brazzaville, République du Congo. La conférence avait réuni parlementaires, ministres, experts, ONG, et le secteur privé, pour discuter du processus de consultations et d'harmonisation des politiques forestières (*processus de Brazzaville*). Les parlementaires exprimèrent le désir de s'organiser pour s'engager effectivement dans les forums à tous les niveaux. En mars 1999, les Chefs d'Etats d'Afrique centrale se rencontrèrent à Yaoundé, Cameroun, et réaffirmèrent leur engagement en faveur de la GDF, et la réalisation d'une vision commune par l'adoption de «la déclaration de Yaoundé»: naissance d'un processus sous-régional d'harmonisation des politiques forestières et environnementales. Ceci conduit à la création du REPAR au sein de la CEFDHAC, à Libreville, Gabon, en avril 2001, avec l'objectif d'assurer la bonne gouvernance dans la GDF en Afrique centrale.

En février 2005, au cours du deuxième sommet des Chefs d'Etats d'Afrique centrale à Brazzaville, le traité de la COMIFAC, qui comprend un engagement à exécution sur le

DANS CE NUMERO

Bref historique des Processus assimilés	1
Rapport de la conférence des Parlementaires africains sur les forêts	2
Cérémonie d'ouverture.	2
Sous thème 1: Harmonisation des politiques, lois forestières et gestion durable des aires transfrontalières	4
Sous thème 2: élaboration des stratégies de suivi évaluation de la mise en œuvre des politiques sous – régionales en matière de biodiversité	4
Sous thème 3: mécanismes de financement et lutte contre la pauvreté.	5
Travaux en Groupes	6
Session parallèle sur la gouvernance forestière	7
Redaction du message de Yaoundé	7
Redaction du plan d'action de Yaoundé.	8
Session spéciale des Parlementaires	8
Cérémonie de clôture	8
Prochaines rencontres	8
Glossaire	9

terrain, est signé. Les Etats membres adoptèrent également un plan sous-régional de convergence pour la gestion durable des secteurs environnementaux et forestiers en Afrique centrale.

LA CMAE, L'UA ET LE NEPAD

CMAE: La Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE), forum permanent des ministres africains de l'environnement, a été créée en 1985, après l'adoption du Programme africain de Coopération du Caire. La CMAE se réunit tous les deux ans, le bureau régional de l'UNEP pour l'Afrique faisant office de secrétariat. L'objectif de la CMAE consiste à arrêter la dégradation de l'environnement, renforcer le développement durable en Afrique par la promotion de la coopération intergouvernementale dans le but de: fournir le soutien pour la protection environnementale et s'assurer que les besoins humains fondamentaux sont assouvis de manière durable; s'assurer que les développements économique et social sont effectifs à tous les niveaux; et garantir que les pratiques et activités agricoles assurent la sécurité en besoins alimentaires de la région. Le programme actuel de la CMAE comprend plusieurs points relatifs aux forêts, y compris les politiques et le soutien, et le processus des perspectives africaines sur l'environnement. Sa onzième session annuelle qui comprenait des groupes d'experts et ministériels, s'est tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 22 - 26 mai 2006, et s'est penchée entre autres, sur le programme de travail 2004 - 2006 de la CMAE, et le plan d'action pour l'environnement de l'initiative pour le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Elle a abouti à l'adoption de 11 décisions et de la déclaration de Brazzaville, orientés à la poursuite des objectifs de la CMAE d'arrêter la dégradation de l'environnement et renforcer le développement durable en Afrique.

UA: l'Union africaine (UA) est le résultat d'une déclaration des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine du 9 septembre 1999, à Syrte, en Libye. L'UA a pour but d'accélérer le processus d'intégration africaine, et permettre au continent d'améliorer son rôle dans l'économie globale, tout en traitant ses défis sociaux, économiques et politiques. Les objectifs de l'UA comprennent: réaliser l'unité africaine et l'intégration socioéconomique; défendre la souveraineté des Etats membres; promouvoir la paix, la sécurité et la bonne gouvernance; protéger les droits de l'homme; et réaliser le développement durable. La commission de l'UA, l'organe exécutif de l'Union, représente et défend les intérêts de ses membres, et prépare ses plans d'action. La CMAE discute actuellement avec le secrétariat de l'UA, il est envisagé que la CMAE devienne un comité technique spécialisé de la commission de l'UA.

NEPAD: Le NEPAD est un programme de l'UA conçu pour remplir des objectifs de développement, y compris l'éradication de la pauvreté, la croissance durable, l'intégration dans l'économie globale, et la responsabilisation des femmes. Les 13 - 14 février 2003, le NEPAD a tenu un atelier thématique sur les forêts à Yaoundé, afin d'élaborer des activités forestières, et identifier un plan d'action avec des propositions et un calendrier concrets. Les résultats dudit atelier sont devenus une contribution majeure en matière forestière dans le développement du plan d'action environnemental du NEPAD.

RENFORCEMENT DES LOIS FORESTIERES ET DE LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE

En mai 1998, le G8 lance un programme sur les forêts qui donne la priorité à l'élimination de l'exploitation forestière illégale et du commerce illégal des bois, pour compléter les actions prises aux niveaux régional et international. Peu après le sommet de Yaoundé, des ministres de plusieurs pays africains, initièrent le processus de l'Application des Législations Forestières et la Gouvernance en Afrique (AFLEG), comme partie intégrante du NEPAD, pour renforcer

en haut lieu, l'engagement de l'Afrique à renforcer ses capacités pour l'application des lois forestières, en particulier en ce qui concerne l'exploitation illégale, le braconnage, les commerces assimilés et la corruption.

CIBT: En mai 2002, lors de sa 32^e session, le Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT) a adopté une décision sur l'application des lois forestières en Afrique qui appelle à la collecte de données forestières en République Centre Africaine, en République Démocratique du Congo, et en République du Congo, en vue d'améliorer la gestion des concessions forestières, et assurer la conservation des aires protégées. Le CIBT - 32 a aussi décidé de promouvoir la GDF dans le bassin du Congo par l'engagement au cours d'un Sommet mondial sur le développement durable d'un partenariat de «Type 2», en organisant un atelier pour développer un programme régional de recherche appliquée, et contribuer à l'établissement d'une stratégie d'amélioration de la gestion des concessions forestières.

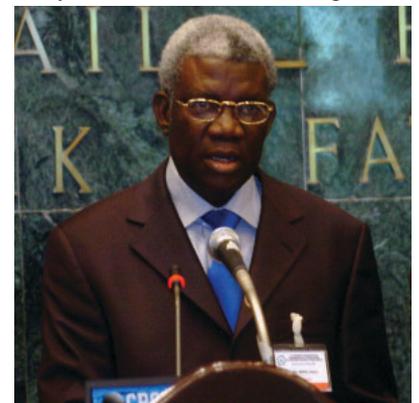
CONFERENCE MINISTERIELLE AFLEG DE YAOUNDE: Organisée par le gouvernement du Cameroun et la Banque Mondiale, la conférence ministérielle sur AFLEG s'est tenue du 13 - 16 octobre 2003 à Yaoundé. Les objectifs de la conférence étaient les suivants: échanger et examiner des idées sur la gouvernance forestière; définir les priorités, y compris sur l'exploitation illégale des forêts et les commerces assimilés en Afrique; et identifier les voies par lesquelles les parties prenantes peuvent résoudre ces problèmes, y compris à travers des partenariats entre les producteurs et les consommateurs, les bailleurs, la société civile et le secteur privé. La rencontre a produit une déclaration ministérielle et un plan d'action pour AFLEG, insistant sur la nécessité de: réformes institutionnelles et politiques; mobilisation de ressources financières pour les communautés forestières dépendant des ressources forestières afin de réduire les activités illégales; promotion de la coopération entre agences d'application des législations au sein et entre les pays; implication des communautés locales dans la prise de décisions; sensibilisation sur les impacts de l'exploitation illégale et les commerces assimilés; la promotion de l'application des objectifs de l'AFLEG dans le NEPAD et autres processus.

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES PARLEMENTAIRES AFRICAINS SUR LES FORETS

CEREMONIE D'OUVERTURE

Clobert Ibinda, coordinateur du Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPAR), a déclaré que la conservation et la gestion durable des écosystèmes de forêts d'Afrique centrale demeuraient au centre des préoccupations de l'ensemble des parties prenantes. Il a souligné l'importance de promouvoir le développement économique de la région et d'améliorer les conditions de vie des communautés locales, tout en respectant les standards de conservation.

Il a exprimé le souhait que les parlementaires s'impliquent plus dans l'établissement des partenariats relatifs à la conservation des ressources naturelles en Afrique centrale.



Clobert Ibinda, coordinateur du Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPAR)

Teodoro Nguema Obiang, Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), a noté que la COMIFAC joue un rôle d'orientation et de coordination de la planification de la conservation et la gestion durable des forêts en Afrique centrale. Il a souligné que les parlementaires pouvaient contribuer à l'application du plan de convergence de la COMIFAC en promouvant la conservation des forêts et leur contribution aux économies nationales.



Teodoro Nguema Obiang, Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

Cavaye Yeguie Djibril, Président de l'Assemblée nationale camerounaise, a adressé la bienvenue aux participants, et a remarqué que leur présence massive témoignait de l'intérêt grandissant que revêt la gestion durable des forêts (GDF) d'Afrique centrale. En faisant l'inventaire des activités qui minent la conservation des ressources forestières, entre autres, l'exploitation illégale, le braconnage, le développement de l'agriculture et surtout l'agriculture itinérante sur brûlis, il a expliqué que les défis étaient majeurs, et que la responsabilité des parlementaires n'en était que plus grande.

Jonas Nagahuedi, COMIFAC, a présenté un bref historique de la COMIFAC et du rôle qu'elle joue dans la coordination du développement des politiques forestières dans les Etats membres que sont: le Burundi, le Cameroun, la République centre africaine, le Tchad, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République du Congo, le Rwanda, et Sao Tomé et Principe. Il a décrit le plan de convergence sous régional de la COMIFAC, ainsi que l'harmonisation des politiques forestières, en notant les contributions financières des pays membres et des partenaires. Il a souligné le rôle important des parlementaires dans la ratification des traités et conventions internationales sur l'environnement pertinents.

Guiseppe Topa, Banque mondiale, a soulevé que la Banque reconnaît l'importance qu'il y avait à impliquer les parlementaires dans les processus de réformes, et que sans ces réformes les progrès demeurent fragiles.

Samuel Nguiffo, Centre pour l'Environnement et le Développement, a résumé les conclusions d'une enquête sous régionale comprenant une analyse des perceptions de la foresterie dans chaque pays. Nguiffo a détaillé les trois composantes du plan d'action du REPAR: consolider le réseau de parlementaires; renforcer leur implication dans les activités de suivi; et lutter contre le crime forestier transfrontalier. Il a relevé les contraintes à l'implication des parlementaires: réaliser la cohérence entre les politiques et la réalité; assurer la durabilité des activités de gestion; promouvoir l'équité et la gouvernance; et améliorer la qualité de l'information.

Jean Yves Pirot, IUCN-Union Mondiale pour la Nature, a déclaré que la Convention sur la diversité biologique était la convention multilatérale environnementale la plus importante en ce qui concerne les forêts, y compris les aires protégées transnationales. Il a également relevé l'importance de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à cause du rôle central des forêts dans le cycle global du carbone. Il a déploré qu'en dépit de ces instruments juridiques contraignants, la perte de la biodiversité et les changements climatiques ne soient toujours pas traités de manière adéquate et a appelé les parlementaires à assurer que les engagements internationaux soient ratifiés et effectivement

appuyés. Il a souligné l'importance de soutenir l'application du plan de convergence de la COMIFAC, et de résoudre les conflits intersectoriels.

Niels Marquardt, Ambassadeur des Etats-Unis au Cameroun, a donné un aperçu de l'approche du Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale (CARPE) en matière de gestion de ressources naturelles, en observant que ce programme a été conçu sur le postulat de départ que la conservation des forêts d'Afrique centrale ne peut être effective que dans un contexte de bonne gouvernance à tous les niveaux. Sur le rôle du CARPE dans le renforcement et la promotion de la bonne gouvernance, il a expliqué comment le programme encourage les réformes législatives par la facilitation d'un dialogue régional parlementaire.

Sur la nouvelle loi forestière de 2002, Joseph Ruhnamirindi, République Démocratique du Congo (RDC), a traité des stratégies innovatrices, notamment, les dispositions des contrats de concession par lesquelles les communautés locales peuvent exploiter les forêts qui leur sont attribuées légalement. Il a insisté sur l'importance des produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que les plantes médicinales.

Mike Packer, Législateurs Globaux qui organisent un environnement meilleur (GLOBE), a expliqué que son organisation facilite les discussions de haut niveau entre les législateurs sur les principales questions environnementales. Sur le dialogue du G8 sur l'exploitation illégale lancé en septembre 2006, il a déclaré que le marché est une solution puissante pour résoudre le problème des exploitations illégales, en créant des barrières à l'entrée des bois illégaux dans les pays consommateurs. Il a présenté le statut de son organisation, GLOBE, comme un processus informel basé sur les législatures et opérant en dehors du processus de négociations gouvernementales, qui peuvent potentiellement alimenter le dialogue du G8.

Christophe Besacier, Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), a relevé la nécessité d'identifier et budgéter des actions, afin de permettre la mobilisation de fonds pour la mise en œuvre du plan de convergence. Il a exhorté les parlementaires à échanger plus fréquemment leurs points de vues et expériences sur la réduction de la dette et l'accès aux fonds pour l'environnement.

Clare Brogan, R.U., Département pour le Développement International (DFID), a affirmé que les activités du DFID ont comme objectif d'assurer l'exploitation durable des ressources naturelles. Elle a mentionné l'appui indirect que le DFID

apporte à des projets au Burundi et en RDC. Elle a fait état des activités du DFID au Ghana dans l'amélioration des capacités des parlementaires à comprendre le contenu des accords internationaux sur l'environnement, les forêts et les partenariats, avant de les ratifier.

Le mardi et le mercredi, les participants se sont réunis en groupes sub-thématiques, sessions parallèles, et groupes de travail. Les groupes de travail partageront leurs résultats en plénière le jeudi. Vendredi, la conférence s'est achevée avec une session des parlementaires et la cérémonie de clôture. Le présent rapport résume chronologiquement les débats, y compris les présentations et les résultats de la plénière, suivi d'une synthèse du message de Yaoundé et du plan d'action provisoire.



Clare Brogan, RU Département pour le Développement International (DfID)

SOUS THEME 1: HARMONISATION DES POLITIQUES, LOIS FORESTIÈRES ET GESTION DURABLE DES AIRES TRANSFRONTALIÈRES

René Sébastien Bofaya–Botak-Baende, RDC, a modéré une session sur l'harmonisation des politiques et la gestion des aires protégées transfrontalières.

Syaka Sadio, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Roger Foteu, FAO, ont décrit une initiative conjointe entre la COMIFAC et la FAO, pour l'harmonisation des politiques forestières dans la région, insistant sur l'importance de l'implication des parlementaires. Foteu a identifié



René Sébastien Bofaya-Botak-Baende, RDC

les avantages de l'harmonisation, entre autres l'entrave des activités des entreprises sans scrupule.

Gerald Ozagiriza, Burundi, a fait état de la destruction des forêts de son pays par les feux de brousse, l'essartage pour l'agriculture, la crise politique de 1993, et l'hyper dépendance du bois comme source d'énergie. Il a exposé les stratégies mise en œuvre pour mitiger ces menaces; entre autres: la sensibilisation; l'amélioration de la gestion des zones transfrontalières; et le développement d'activités alternatives génératrices de revenus pour les populations forestières. Il a noté que le traité de la COMIFAC était en cours de ratification au parlement, et a présenté les initiatives qui ont été prises en faveur de l'harmonisation des lois environnementales et la gestion des ressources transfrontalière. Il a également souligné le rôle des officiers environnementaux qui se sont engagés dans un dialogue dissuasif pour prévenir la dégradation de la base des ressources naturelles.

Fotabe Basoua, Cameroun, a décrit le plan d'action camerounais de gestion des ressources forestières, en mentionnant la synergie entre le parlement camerounais et le Ministère des forêts. Soulignant l'effectivité de la décentralisation de la gestion des forêts et le droit des communautés à gérer leurs forêts, elle a déploré le recul observé du à l'exploitation illégale, la corruption, et le manque de capacité. Elle a noté les efforts du Cameroun pour la facilitation de la coopération sous régionale, tel que l'accueil de la présente conférence et la ratification du traité de la COMIFAC.

Jean-Marie Mokolé, République Centre africaine (RCA), a déclaré que les forêts contribuaient environ 16 % au Produit Intérieur Brut. Il a relevé la nécessité d'harmoniser les stratégies de conservation et de gestion équilibrée des ressources naturelles avec les impératifs de développement. Mokolé a résumé les efforts entrepris par la RCA pour la promotion de la coopération et l'établissement de partenariats transfrontaliers de gestion des ressources.

Ibinda Clôbert, République du Congo, a résumé le développement de la politique forestière congolaise, qui vise à promouvoir la transparence dans l'administration, réaliser les besoins des communautés, et générer des revenus pour l'Etat.

Bofaya–Botak-Baende a proposé que les participants à la conférence adoptent une déclaration confirmant l'engagement de leur pays au renforcement du réseau des parlementaires, et à créer une structure plus permanente pour la coordination et l'accompagnement du réseau. Joseph Marie Boussengué,

Gabon, a mentionné les conventions internationales que son pays a ratifiées, et les projets de conservation transfrontaliers dans lesquels il est engagé. Il a détaillé la participation du Gabon dans une enquête de la FAO en vue de l'harmonisation de la fiscalité, et le désir de son pays à améliorer l'implication des populations locales dans la gestion des forêts.

Teodoro Nguema Obiang, Guinée équatoriale, a souligné que la gestion durable des ressources naturelles doit produire des bénéfices pour les communautés locales. Il a noté le cadre juridique en matière de protection de la biodiversité dans son pays, et l'encouragement de l'importance de l'exploitation rationnelle du bois. Jaime José da Costa, São Tomé et Príncipe, a déploré que les législations environnementales en Centre Afrique ne soient pas bien appliquées, notant l'absence d'une stratégie commune en matière forestière, et d'un véritable suivi de l'état des ressources naturelles.

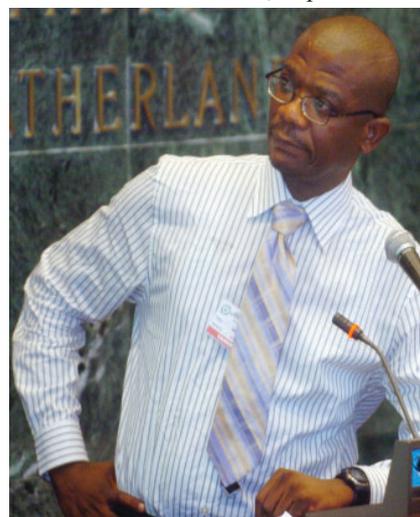
SOUS THEME 2: ELABORATION DES STRATEGIES DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES SOUS-REGIONALES EN MATIERE DE BIODIVERSITE

Salah Mahamat Nour, Tchad, a exposé sur l'harmonisation des politiques, les législations forestières et la gestion durable des ressources transfrontalières au Tchad. Nour a relevé l'importance du rôle des parlementaires dans l'exécution des plans de financement et dans la collecte des fonds pour le développement.

Claus-Michael Falkenberg, GTZ, a élaboré sur les stratégies de suivi et d'évaluation des politiques sous régionales de biodiversité et de leur exécution. Il a noté l'existence d'une volonté politique claire en faveur du suivi et de l'évaluation de l'application des politiques en Centre Afrique, ainsi que l'opérationnalisation d'une vision commune à travers le plan de convergence. Falkenberg a résumé une série d'initiatives de suivi et d'évaluation, y compris celles menées par des organisations non gouvernementales (ONG). Soulignant que de nouvelles approches ne sont pas nécessaires, il a noté le besoin de capitaliser les données existantes et travailler à partir de celles-ci. Il a relevé que l'existence de données de qualité motivait la poursuite des activités de développement, et permettait aux bailleurs d'évaluer l'utilisation adéquate des fonds alloués.

Roger Ngouffo, Cameroun Environnemental Watch, a expliqué le rôle de son organisation dans le développement des normes et des législations forestières. Il a présenté des méthodes de contrôle du transport des animaux vers les centres urbains, en insistant sur le fait que la majorité des activités de chasse et de transport se faisait en dehors de toute légalité. Il a exposé sur des enquêtes en cours destinées à cartographier les itinéraires de chasses et de commercialisations, déplorant l'insuffisance de données aux points de contrôle.

René Oyono, Centre pour la recherche internationale forestière (CIFOR), a élaboré sur rôle du législateur environnemental en Afrique Centrale. Il a attiré l'attention sur la violence inter-étatique, la décentralisation de la gestion forestière, et l'intensification du commerce avec la Chine, tous facteurs à prendre en compte lors de l'élaboration des stratégies de gestion



René Oyono, Centre pour la recherche internationale forestière (CIFOR)

forestières. Il a souligné la nécessité de réformes juridiques pour promouvoir l'accès et la propriété des communautés locales des ressources forestières, en précisant que les parlementaires devraient en être les instigateurs.

Nicolas Shuku Onemba, RDC, a parlé de la réduction des impacts environnementaux dans les zones forestières, et de la promotion du développement durable en Afrique centrale. Il a exposé les requis légaux pour les avant-projets d'études d'impacts environnementaux. Il a noté la nécessité d'appliquer la GDF dans le bassin du Congo, en focalisant sur les concessions et la certification forestières comme questions urgentes de ce point de vue.

Angeline Ndo Engolo Evina, Cameroun, a décrit le rôle qui pouvait être celui des parlementaires dans un partenariat multi-acteurs, en s'appuyant sur le cas de la forêt modèle de Campo-Ma'an. Elle a noté la présence de conflits liés aux concessions forestières et le besoin de promouvoir le dialogue et la transparence. Ndo Engolo Evina a indiqué que l'approche innovante qui consiste à impliquer toutes les parties prenantes au début du processus en assurait une meilleure appropriation par les communautés locales, et relève la valeur des forêts aux niveaux local, national et international.

Bradley Kinder, World Resources Institute (WRI), a présenté un outil d'évaluation de la performance environnementale des institutions législatives. Il a expliqué que l'objectif de l'étude était d'augmenter la responsabilité des parlements et des parlementaires auprès de leurs électeurs. Clément Kalonga, Malawi, a résumé la méthodologie de l'étude qui comprenait entre autre l'analyse des archives parlementaires et rapports de comités, la revue des audiences et participations aux débats parlementaires, et des rapports de media.

Shamisa Mtisi, Association de droit environnemental du Zimbabwe, a exposé les résultats de leurs recherches, qui montrent que les parlementaires ont une connaissance limitée des questions environnementales, et tendent à ne pas poser de questions ou débattre de ce sujet au parlement. Il a noté les contraintes de l'étude entre autres, le mauvais archivage des minutes du parlement. Mtisi a esquissé les prochaines étapes dans l'engagement dans un dialogue sur les politiques, destiné à aider les parlementaires à mieux comprendre leur rôle.

Abunaw Rose Makia, Groupe Parlementaire pour la protection de l'environnement, a présenté l'expérience camerounaise en matière de renforcement des capacités des Parlementaires en matière environnementale. Elle a noté que le groupe assure la promotion de la bonne gouvernance, et s'est engagé à améliorer la performance du pouvoir législatif en la matière et à renforcer les relations entre les parlementaires et leurs électeurs. Elle a conclu sur l'espoir que la présente conférence contribue à l'amélioration des connaissances des parlementaires et leur permettent ainsi de prendre des décisions concrètes et informées en matières environnementales.

André Ikongo-Logan, République du Congo, a exposé sur les problèmes survenant lors de l'élaboration des budgets nationaux pour la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale. Il a expliqué que plusieurs acteurs sont impliqués dans le processus budgétaire et que certains ministères sont plus importants que d'autres. Ikongo-Logan a détaillé les efforts du premier ministre afin de diffuser les priorités.



Shamisa Mtisi, Association Zimbabweenne du Droit de l'Environnement

Bernard Foahom, Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), Cameroun, a parlé du rôle des parlementaires dans la mobilisation des fonds pour la recherche forestière au Cameroun. Il a souligné le besoin de diffuser la recherche forestière dans les activités parlementaires. Foahom a souligné que l'information est l'outil le plus puissant des parlementaires, et que la recherche scientifique sur les forêts est indispensable car elle permet aux parlementaires de prendre des décisions motivées.

SOUS THEME 3: MECANISMES DE FINACEMENT ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Martine Billanou, Agence Néerlandaise de Développement (SNV), a expliqué que le sous-thème est divisé en deux sous groupes: les parlementaires et la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du plan de convergence; et la conservation des ressources naturelles et lutte contre la pauvreté. Elle a présenté les activités de la SNV sur les questions forestières, la bonne gouvernance et les partenariats.

PARLEMENTAIRES ET MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE: Christophe Besacier, PFBC, a exposé le rôle des parlementaires dans la mobilisation des fonds pour la mise en œuvre du plan de convergence. Il a indiqué que la COMIFAC mettra en place un mécanisme financier d'exécution du plan de convergence, qui pourra recevoir des fonds publics et privés. Besacier a signalé que la COMIFAC a également recommandé la création d'une taxe harmonisée dont un pourcentage serait reversé dans un fonds destiné à financer les activités contenues dans le plan de convergence.

Shandrak Ekette Ondoua, Agence Nationale d'appui au développement forestier (ANAFOR), Cameroun, a présenté les stratégies camerounaises de renouvellement des forêts, et a expliqué comment les activités de renouvellement étaient exécutées par les communautés locales et le secteur privé.



Christophe Besacier, PFBC

Zac Tchoundjeu, Centre International pour la Recherche en Agroforesterie (ICRAF), a démontré comment les communautés locales améliorent leurs revenus et conduisent la GDF en cultivant des PFNL indigènes à forte valeur marchande, en réponse à l'instabilité des prix des cultures de rentes telles que le café et le cacao. Karl Morisson, WRI, a présenté une étude sur la redistribution des revenus forestiers aux communautés locales. René Oyono, CIFOR, en a présenté les résultats et a expliqué comment les ressources forestières pouvaient réduire la pauvreté, augmenter l'implication des parties prenantes et promouvoir la décentralisation de la fiscalité forestière. Il a recommandé que les parlementaires révisent les mécanismes de gestion des revenus des redevances forestières afin d'augmenter les bénéfices pour les communautés locales.

Jeanne Marie Mindja, Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD), a expliqué que son réseau facilite l'implication des femmes dans la gestion durable des ressources naturelles et a exposé les stratégies relatives au plan de convergence et à l'exploitation des PFNL.

CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE: Divine Foundjem, ICRAF, a présenté une approche innovante de conservation

et de gestion des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté qui incite les paysans à vendre des PFNL, augmente leurs capacités de négociation, et leur permet de développer des stratégies de ventes viables. Foundjem a soulevé les difficultés rencontrées par les paysans dans la commercialisation des PFNL, notamment une faible organisation, une mauvaise connaissance du marché, et des moyens de stockages inappropriés. Il a insisté sur la nécessité de promouvoir des partenariats entre les paysans et les commerçants.

William Mu Nyembabazi, Burundi, et Salvador Ndabirorere, Enviro-Protec, Burundi, ont présenté des projets conjoints contre la pauvreté au Burundi. Mu Nyembabazi a insisté sur la nécessité de réconcilier le développement et la gestion durable par l'implication de toutes les parties prenantes et la promotion de partenariats de conduite d'activités environnementales et sociales pour combattre la pauvreté. Ndabirorere a expliqué que Enviro-Protec se concentre sur la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'éducation environnementale, la sensibilisation et la participation des parties prenantes pour promouvoir la conservation, et la gestion durable des ressources naturelles. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont traité des possibilités de compensation des communautés locales pour la conservation des forêts et de l'utilisation des PFNL, des ajustements nécessaires pour l'exécution du plan de convergence, et de l'importance des ressources financières pour la conduite des activités de GDF.

TRAVAUX EN GROUPE

LEGISLATIONS NATIONALES: Ce groupe de travail était modéré par Bofaya BotakaBaende, RDC, a planché sur les législations nationales, les initiatives sous régionales, et les conventions internationales. Après délibérations sur les définitions des termes, ce groupe a identifié les initiatives sous-régionales de gestion forestière telles que la COMIFAC, l'Application des Législations Forestières et la Gouvernance en Afrique (AFLEG) et l'Application des Législations Forestières et la gouvernance (FLEG). Les participants se sont préoccupés de savoir si ces différentes initiatives contribuent à l'exécution du plan de convergence et ont attiré l'attention sur le statut de la ratification du traité de la COMIFAC, en regrettant que peu de pays l'aient ratifié, et ont appelé une recommandation selon laquelle le processus de ratification soit accéléré. Sur le rôle des parlementaires dans l'application des lois nationales et des conventions, les participants ont évoqué la question de la cohérence des lois forestières et foncières, soulevant le fait que les réglementations nationales et sous-régionales ne reflètent pas toujours les dispositions des conventions internationales.

Joël Loumeto, RDC, rapporteur du groupe, a présenté les travaux du groupe en plénière. Il a affirmé que les participants avaient discuté des stratégies pour la constitution d'un plan d'action pour l'implication des parlementaires dans l'application des lois nationales, et avaient proposé une définition des initiatives sous-régionales. Loumeto a exposé les recommandations du groupe sur les stratégies pour impliquer les parlementaires dans l'application des législations nationales et des conventions internationales, y compris la nécessité d'assurer la cohérence entre les législations environnementales et foncières et la mise à jour du plan d'action provisoire. Il a noté les discussions du groupe sur les relations entre les législations nationales et les conventions internationales sur la GDF. Il a affirmé que le groupe a dressé une liste d'institutions sub-régionales qui pourraient travailler avec le REPAR dans le renforcement de l'application des législations.

FISCALITE FORESTIERE: Ce groupe de travail était modéré par Timothée Fomété Nembot, Cameroun, et a discuté des impacts de la fiscalité sur la GDF, des mécanismes de collecte et redistribution des impôts, et de l'élaboration d'un plan d'action pour permettre aux parlementaires de faire un meilleur usage des budgets. Le débat s'est focalisé sur la question des redevances forestières annuelles, et sur

le rôle des parlementaires. Fomété Nembot a résumé les trois recommandations issues des délibérations: augmenter l'échange d'information entre parlementaires sur les différentes modalités de légalisation fiscale en rapport avec le développement local et durable; augmenter les capacités des parlementaires à utiliser efficacement les revenus fiscaux pour le développement local; et, spécifiquement en ce qui concerne le Cameroun, mettre à jour le cadre juridique afin d'impliquer les parlementaires dans la gouvernance locale des revenus fiscaux.

Fomété Nembot a présenté les travaux du groupe en plénière et a attiré l'attention sur les divergences qui existent entre les différents régimes fiscaux des Etats d'Afrique centrale et a noté que généralement, l'exploitation forestière ne bénéficie pas aux communautés locales. Emmanuel Bayani Ngoyi, Gabon, a rapporté que tous les Etats du bassin du Congo ont des régimes fiscaux forestiers, une taxe d'abattage, et une taxe sur la superficie, et que les revenus collectés contribuent aux activités de développement.

En ce qui concerne les divergences dans les taux fiscaux, où la sur-fiscalisation favorise l'exploitation non durable, il a indiqué que le groupe: a noté le besoin de formuler des modalités de répartition des revenus; a proposé que les parlementaires soient le relais de l'information relative à la réglementation forestière et identifie les projets appropriés; et ont exhorté l'harmonisation des taux fiscaux ainsi que la discussion des modalités d'un impôt sur la régénération des forêts.

PARLEMENTS ET PARTENARIATS: Ce groupe de travail sur les parlementaires et les partenariats pour le développement durable des ressources forestières était modéré par Matsembe Apollinaire, Gabon, et Salvador Ndabirorere, Enviro-Protec, Burundi, était rapporteur. Matsembe Apollinaire a rappelé le mandat du groupe de discuter: des éléments d'une liste de partenaires potentiels pour les parlementaires; d'un plan d'action de promotion des partenariats entre parlementaires et autres acteurs; des contraintes et opportunités pour REPAR de promouvoir des partenariats avec des acteurs identifiés; des moyens d'évaluer les possibilités de partenariat entre REPAR, GLOBE, PFBC, les bailleurs, et autres organisations pertinentes; et des contraintes et opportunités à lier développement et partenariats pour la promotion de la GDF. Les participants ont discuté des approches appropriées, des stratégies et modalités d'atteinte de ces résultats. Un consensus s'est dégagé au sein du groupe sur le besoin d'identifier les partenaires sociaux, politiques, et scientifiques à différents niveaux. Plusieurs délégués ont suggéré que ces partenaires contribuent à l'exécution du plan de convergence.

Apollinaire a présenté les travaux du groupe en plénière et a exposé brièvement la méthodologie utilisée par le groupe de travail afin d'identifier différents partenaires et définir les capacités de chacun à promouvoir la GDF.



Session de travail du groupe thématique «Parlementaires et Partenariats»

Il a évoqué les opportunités et défis présentés par les partenariats, et a affirmé que le groupe recommandait les actions suivantes des partenariats effectifs, notamment: institutionnaliser le REPAR dans le plan d'action; et restructurer et renforcer la régénération des ressources existantes dans le domaine de la gestion durable des ressources. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont débattu sur les moyens du renforcement de l'efficacité du REPAR dans ses activités, et son coût correspondant. Un participant a suggéré la création d'une commission d'union avec la région d'Afrique centrale qui: aurait des pouvoirs législatifs; serait chargée des questions environnementales et forestières; et examinerait les causes de non-respect des législations existantes. Il a également suggéré le renforcement des synergies entre les pouvoirs exécutif et législatif. Le modérateur Matsembe a noté que REPAR est le forum de discussion pour les questions environnementales de l'Afrique centrale, et que les suggestions devraient respecter les compétences législatives et les constitutions de chaque pays.

GOVERNANCE, ENJEUX ET DEFIS DES FORETS COMMUNAUTAIRES: Ce groupe de travail était modéré par René Oyono, Cameroun, et Patrice Passe Sanand, République Centre Africaine, était rapporteur. Le groupe a adressé les contraintes et opportunités pour l'implication des populations locales dans la GDF et a exploré quelques cas réussis de gestion durable des forêts, de la faune et des ressources en eau. Le groupe a également examiné le rôle des parlementaires dans la promotion de la bonne gouvernance et de la gestion communautaire des forêts.

Présentant les travaux du groupe en plénière, Patrice Passe Sanand a indiqué que le groupe avait identifié diverses contraintes, y compris: la faible synergie institutionnelle; les détournements de fonds; l'utilisation chaotique des ressources; le manque de mécanismes incitatifs; les activités illégales; l'absence de politiques de reboisement; et l'iniquité dans le partage des bénéfices. Passe Sanand a souligné que les parlementaires devraient agir comme interface entre le pouvoir exécutif et les citoyens, et a noté les besoins: en renforcement des capacités des parlementaires; de constituer une base de données forestières; d'harmoniser des politiques forestières; et de faire le suivi de l'application des lois par le pouvoir exécutif. Au cours de la discussion qui a suivi, certains participants se sont inquiétés du fait que les revenus de la fiscalité basée sur l'extraction des produits, bénéficient plutôt aux communautés qui n'exploitent pas durablement les forêts, plutôt qu'à celles qui pratiquent la conservation. Les participants ont également noté que les forêts d'Afrique centrale jouent la fonction «de poumon de la nature», et filtrent la pollution créée par les pays industrialisés tout en produisant de l'oxygène, et que ces pollueurs devraient payer une compensation. Un autre participant a souligné la nécessité de renforcer les capacités des parlementaires en matière de conventions internationales telles que le protocole de Kyoto, qui a intégré le principe «du pollueur payeur». Un autre a proposé que les gouvernements de la sous région ne devraient pas attendre les financements internationaux, mais allouer 2% des budgets annuels à la protection et la gestion des écosystèmes forestiers.



Rapporteur Patrice Passe Sanand, République Centre Africaine

SESSION PARALLÈLE SUR LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE

FORUM D'EBOLOWA: Dans la session du Forum Ebolowa: dialogue multi-acteur sur la concession forestière 1050, l'IUCN, le Ministère des Forêts et de la Faune, Cameroun, les conseillers municipaux, et les ONG, ont fait des présentations expliquant les expériences de l'initiative d'Ebolowa. Les délégués ont convenu que Ebolowa était un bon projet pilote, et ont demandé s'il pouvait être répliqué ailleurs.

SYSTÈMES DE SUIVI DES CONCESSIONS FORESTIÈRES: Une session sur les systèmes de suivi des concessions forestières, la lutte contre le braconnage, et le contrôle de la légalité du bois au Cameroun, a été coordonnée par Claus Falkenberg, GTZ. Florent Dirk Thies, GTZ, a tracé les grandes lignes de la stratégie du FLEG au Cameroun pour la lutte contre la pauvreté et de promotion de la sécurité judiciaire dans le secteur forestier.

Karl Morisson, WRI, a souligné que la certification est une étape vers la durabilité et la légalité, et a insisté sur l'importance des contrôles. Elie Hakizumwami, WWF-Central Regional Programme Office, a présenté les résultats d'un projet qui vise à définir la légalité dans le commerce du bois, utilisé dans la préparation des indicateurs de vérification de la légalité des produits ligneux dans dix pays à travers l'Afrique et l'Asie. Caroline Happi, IUCN-Bureau Régional pour l'Afrique centrale, a exposé les activités d'un partenariat entre de gouvernement du Cameroun et la société CAMRAIL, pour le contrôle de la légalité des bois.



Claus Falkenberg, GTZ

REFADD: Dans une session, les délégués ont planché sur le Réseau des femmes africaines pour le développement durable (REFADD), sous la présidence de Bashige Eulalie, REFADD. Un aperçu du statut, des activités exécutées, réalisations et contraintes du REFADD a été donné aux participants. Les points focaux du Cameroun, Burundi, et de la Centre Afrique ont partagé leurs expériences. Yigbedek Bissek, REFADD, a expliqué comment le REFADD, un réseau d'ONG essentiellement constitué de femmes, travaille pour la gestion durable des ressources naturelles et l'exécution et le suivi des projets de conservation dans les sous régions Afrique centrale. Elle a expliqué que leurs domaines d'intervention comprennent le lobbying, le soutien à l'application des lois et à la bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles.

REDACTION DU MESSAGE DE YAOUNDE

Le jeudi soir, le modérateur de la session plénière Abonem A. Tchoyi, Cameroun, a proposé qu'un petit groupe mette à jour le message avec les suggestions des délégués. Le message a été adopté en plénière le vendredi.

MESSAGE DE YAOUNDE: Le message de Yaoundé a adressé des questions de fiscalité forestière et de GDF, de gouvernance et de foresterie communautaire, de législations, de politiques et conventions internationales, de partenariats, et de réseaux nationaux et sous-régionaux de gouvernance. Le message, entre autres: requiert au REPAR d'opérationnaliser les recommandations du message; encourage le REPAR et le parlement camerounais à organiser des rencontres sous-régionales sur la bonne gouvernance des ressources forestières, avec le soutien technique et financier des partenaires au

développement intéressés, et d'en présenter les résultats à la prochaine conférence des parlementaires; et d'adopter le principe d'une rencontre bisannuelle pour évaluer les progrès.

REDACTION DU PLAN D'ACTION DE YAOUNDE

Dans l'après-midi du Vendredi, les délégués ont accepté de repousser la révision du plan d'action au lundi 30 octobre, et de le publier pour amendements sur le site Internet du REPAR.

PLAN D'ACTION DE YAOUNDE: Le Plan d'action provisoire conçu après le plan de convergence de la COMIFAC, encourage la coopération régionale pour améliorer le rôle des parlementaires dans la gestion forestière. Le Plan d'action provisoire a été considéré comme nécessaire pour s'assurer que les parlementaires soient capables de superviser l'application des lois et politiques forestières. Le Plan reconnaît que le secteur forestier est la seconde source de revenus pour la plupart des pays du bassin du Congo, et a la capacité de réduire la pauvreté rurale. Trois actions prioritaires ont été définies, avec des actions nationales et sous-régionale pour chacune. Pour la première action prioritaire, le développement institutionnel du REPAR, les actions prévues incluent:

- formaliser la création du REPAR sous une forme reconnue par le parlement national, telle qu'un groupe de travail;
- ménager un bureau au REPAR dans l'enceinte du parlement;
- adopter des règles de fonctionnement simple (adhésion, remplacement des membres, prises de décisions, instruments de politiques);
- informer le public et les parties prenantes du secteur forestier de l'existence et des fonctions du REPAR; et
- être en liaison avec les institutions et organisations internationales (GLOBE e.g).

Les activités sous-régionales proposées comprennent: formaliser la participation du REPAR dans les organisations sous-régionales (COMIFAC, CEFDHAC et le PFBC); instituer des consultations périodiques des composantes nationales du REPAR; et contribuer à l'adoption de positions sous-régionales sur les questions générales relatives à l'environnement.

Pour la seconde action prioritaire, améliorer l'implication du REPAR dans le suivi du secteur forestier, les activités nationales proposées comprennent: améliorer la qualité de l'information des parlementaires; et évaluer la contribution du secteur forestier dans l'économie nationale et la lutte contre la pauvreté.

Les activités sous-régionales proposées comprennent:

- former une mission d'information parlementaire sur les processus et initiatives sous-régionaux;
- impliquer les parlementaires membres du REPAR dans tous les organes sous régionaux pour le suivi de la gestion forestière; et
- impliquer le REPAR dans la négociation des Accords de Partenariat Volontaire avec l'Union européenne.

Pour la troisième action prioritaire, la lutte contre le crime forestier transfrontalier, les activités nationales proposées comprennent:

- consulter la liste des entreprises coupables d'infractions majeures et/ou récidivistes aux lois forestières;
- inventorier les branches qui opèrent dans les différents pays d'Afrique centrale; et
- procéder aux évaluations des pertes fiscales engendrées par le crime forestier transfrontalier.

Les activités sous régionales proposées incluent: préparer un fichier sous régional des infractions forestières, incluant les filiales des compagnies nationales; et contribuer à l'harmonisation des sanctions (y compris les sanctions préventives) dans la sous région.

SESSION SPECIALE DES PARLEMENTAIRES

Jayme de Costa, Vice-Président de l'Assemblée nationale de Sao Tomé et Principe, a exprimé le souhait que les participants continuent au-delà de la rencontre, à poursuivre les objectifs de

la conférence. Il a remercié les parlementaires et le Président de l'Assemblée nationale camerounaise pour l'accueil et l'hospitalité reçus par les participants au cours de la semaine.

Immaculée Nahayo, Présidente de l'Assemblée nationale, Burundi, a souligné que les efforts du Cameroun démontrent son engagement pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Elle a relevé l'importance de la COMIFAC et de l'application de la Déclaration ministérielle sur AFLEG. Nahayo a remercié les bailleurs pour leur appui et leur a fait appel pour le financement du REPAR et du plan de convergence.

Célestin Leroy Gaombale, Président de l'Assemblée nationale, RCA, a souligné l'accent mis au cours de la conférence sur le partage des responsabilités dans la poursuite de la GDF. Evoquant les efforts de son pays pour appliquer une politique forestière adéquate, et a demandé un soutien accru des bailleurs.

Cavaye Yéguie Djibril, Président de l'Assemblée nationale camerounaise, a salué la présence de ses homologues qui témoigne de l'importance que les Etats d'Afrique centrale attachent aux questions forestières. Rappelant la genèse du REPAR à Yaoundé en 1999, il a observé que les parlementaires sont le maillon principal pour le ralentissement de la dégradation des forêts, et a exhorté qu'ils renforcent leur engagement envers la GDF par la galvanisation de la participation et la construction de partenariats effectifs.

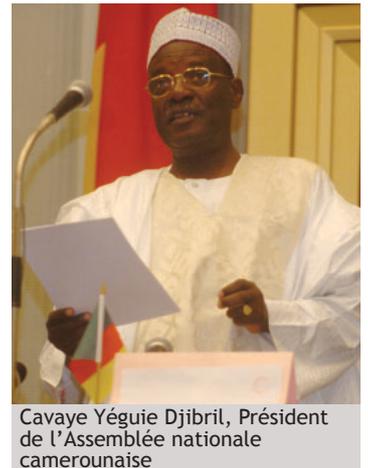
CEREMONIE DE CLOTURE

Angeline Ndo Engolo Evina, Cameroun, a lu le message de Yaoundé et la liste des signataires, et a confirmé l'acceptation

de l'offre de la Guinée Equatoriale d'abriter la seconde conférence des Parlementaires sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Laurent Gomina Pampali, Cameroun, a remercié l'Assemblée nationale ainsi que tous les participants qui ont contribué au succès de la conférence.

Yéguie Djibril, a exprimé sa satisfaction concernant la conférence, est revenu sur la qualité des présentations, la pertinence des sujets, et la haute qualité du message de Yaoundé. Il a remercié Paul Biya, Président du Cameroun, les Présidents des Assemblées de la région et les membres des organisations internationales pour leur participation. Il a remercié les bailleurs pour leur soutien, et s'est réjoui du rendez-vous en Guinée équatoriale en 2008. Il a déclaré close la conférence après des *vivats* à l'adresse de la coopération sous régionale et internationale à 18h34.



Cavaye Yéguie Djibril, Président de l'Assemblée nationale camerounaise

PROCHAINES RENCONTRES

OIBT-41: la 41^e session de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux et sessions associées des comités se tiendront du 6 au 11 novembre 2006 à Yokohama, Japon. Pour plus d'information, contacter: Manoel Sobral Filho, Secrétariat OIBT; tel +81 - 45 - 223 - 1110; fax: +81 - 45 - 223 - 111; email: itto@itto.or.jp; Internet: <http://www.itto.or.jp>

DIALOGUE DU G8 SUR L'EXPLOITATION ILLEGALE: La première session internationale du conseil consultatif du G8 sur l'exploitation illégale se tiendra le 13 novembre, à Londres, RU. Pour plus d'information, contacter: Dr Mike Packer, GLOBE International; tel +44 - 20 - 7222-6955; fax: +44 - 20 - 7222-6959; email: mike.packer@globeinternational.org; Internet: <http://www.globeinternational.org>

DOUZIEME CONFERENCE DES PARTIES AU CCNUCC ET SECONDE RENCONTRE DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO:

La douzième conférence des parties au CCNUCC et la seconde rencontre des parties au Protocole de Kyoto se tiendront à Nairobi, Kenya, du 6-17 novembre 2006. Ces rencontres coïncident avec la 25^e rencontre des organes subsidiaires de la CCNUCC. Pour plus d'information, contacter: secrétariat du CCNUCC; tel +49 – 228 – 815- 1000; fax: +49 – 228 – 815 – 1999; email: secretariat@unfccc.int; Internet: <http://www.unfccc.int>

PREMIER ATELIER AFRICAIN EN RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR L'ACCES ET LE PARTAGE DES BENEFICES:

Cet atelier aura lieu au Cap, Afrique du sud, du 19-24 novembre 2006. Il correspond au lancement du programme triennal Germano – Néerlandais sur le renforcement des capacités sur l'accès et le partage des bénéfices (APB) en faveur de l'Afrique. Les objectifs de l'atelier sont les suivants: analyser les expériences de bio prospection dans la région pour l'application des législations sur l'APB aux niveaux national et local; développer une vision pour l'ABS en Afrique, basée sur la confiance et la compréhension mutuelle; et développer des recommandations pour la confection des cadres politique et juridique inspirés des préférences des participants, soit l'analyse des vides juridiques, les solutions pratiques pour la coopération régionale, ou les conditions nationales en matière de certificats d'origine. Pour plus d'information, contacter: Andreas Drews, GTZ; tel +49 – 6196 – 79 – 1359; fax: +49 – 6196 – 79 – 6190; email: andreas.drews@gtz.de; Internet: http://www.abs-africa.info/capetown_index.html

DEUXIEME CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES (CAMEF II):

Cette conférence aura lieu à Yaoundé, Cameroun, du 20 – 23 novembre 2006. De nombreuses questions sont à l'ordre du jour, entre autres: le financement du développement; l'annulation de la dette; le prix des hydrocarbures; le commerce intra-africain; et l'accès aux marchés du Nord. Pour plus d'information, contacter: Commission de l'Union Africaine; tel +251 – 11- 551 – 92 – 87; fax: +251- 11- 551-02 – 49; Internet: <http://www.africa-union.org>

GROUPE AD HOC D'EXPERTS SUR LES INSTRUMENTS JURIDIQUES NON

CONTRAINANTS: Le groupe d'experts Ad Hoc du Forum des NU sur les Forêts (FNUF) se tiendra à New-York du 11 – 15 décembre 2006, au siège des NU. Le groupe d'experts doit se pencher sur le contenu d'un instrument juridique non contraignants sur tous les types de forêts, en prélude à la 7^e session du Forum des NU sur les Forêts. Pour plus d'information, contacter: secrétariat FNUF; tel +1- 212- 963 – 3160; fax: + 1 917 367 3186; email: unff@un.org; Internet: <http://www.unff.org/esa/forests>

ATELIER REGIONAL AFRICAIN SUR

L'UTILISATION DURABLE: Cet atelier aura lieu les 11- 15 décembre 2006 à Nairobi, Kenya. Au cours de cet événement, les thèmes suivants seront traités: évaluation des services à l'écosystème; coûts financiers et bénéfices associés à la conservation de la biodiversité; et utilisation durable des ressources biologiques. L'atelier portera un attention particulière à l'applicabilité des Principes d'Addis Ababa et des lignes directrices sur la biodiversité agricole en Afrique, en tant que contribution à la revue du programme de travail de la Convention par la 13^e session de l'Organe Subsidiaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (OSASTT-13). Pour plus d'information, contacter: secrétariat de la CBD; tel +1- 514 – 288 – 2220; fax: +1 – 514 – 288 – 6588; email: secretariat@biodiv.org; Internet: <http://www.biodiv.org/org/doc/meeting.aspx?mtg=RWSUAFR-01>

SEPTIEME SESSION DU FORUM DES NATIONS

UNIES SUR LES FORETS: FNUF-7 aura lieu du 16-27 avril 2007, au siège des NU à New York. Pour plus d'information, contacter: secrétariat du FNUF; tel: 1 – 212 – 963 – 3160; fax: +1 – 917 – 367 – 3186; email: unff@un.org; Internet: <http://www.un.org/esa/forests>

CIBT- 42: La 42^e session du Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT) et sessions des comités associées auront lieu du 8-12 mai 2007 à Port Moresby, Papouasie Nouvelle Guinée. Pour plus d'information, contacter: Manoel Sobral Filho, secrétariat de l'OIBT; tel +81 – 45 – 223 – 1110; fax +81 – 45 – 223 – 1111; email: itto@itto.or.jp; Internet: <http://www.itto.or.jp>

QUINZIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE: La CDD -15 se tiendra au siège des Nations Unies à New York, du 30 avril – 11 mai 2007. La CDD – 15 sera une session des «politiques» en vue de décider des mesures pour dynamiser les applications et franchir les obstacles à l'application des mesures et des objectifs sur l'énergie pour le développement, la pollution de l'air et de l'atmosphère, le changement climatique, et le développement industriel. Pour plus d'information, contacter: Division du Développement Durable NU; tel: +1 – 212 – 963 – 8102; fax: +1 – 212 – 963 – 4260; email: dsd@un.org; Internet: <http://www.un.org/esa/sustdev>

DOUZIEME SESSION DE LA CONFERENCE MINISTRIELLE AFRICAINE SUR

L'ENVIRONNEMENT: CMAE – 12 aura lieu en Afrique du Sud à une date à confirmer. Pour plus d'information, contacter: secrétariat CMAE; tel: +254 – 20 – 624287/9; fax: +254 – 20 – 623928; courriel: amcensec@unep.org; Internet: http://www.unep.org/roa/related_programmes/AMCEN/index.asp

DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES SUR LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS D'AFRIQUE

CENTRALE: La Deuxième Conférence Internationale des Parlementaires sur la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale aura lieu en Guinée Equatoriale en 2008, à date à confirmer. Pour plus d'information, contacter: Bureau Régional de la Banque Mondiale; tel: +237 – 220 – 3815; fax +237 – 221 – 0722; courriel: gbowen@worldbank.org; Internet: <http://www.repar-ac.org>

GLOSSAIRE

AFLEG	L'Application des Législations Forestières et la Gouvernance en Afrique
CMAE	Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale
CIFOR	Centre International pour la Recherche Forestière
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
FLEG	Législations Forestières et la gouvernance
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
PFNL	Produit Forestier Non ligneux
ICRAF	Centre International pour la Recherche Agro forestière
REFADD	Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable
REPAR	Réseau des Parlementaires pour la gestion Durable des Forêts d'Afrique Centrale